

Rabat, le 04 mars 2014

CIRCULAIRE N° 5432/312

OBJET : Procédures et Méthodes.

Codification des régimes douaniers.

REFER. : Circulaire n° 5207/312 du 11/05/2010, n° 5235/312 du 03/11/2010 et n° 5361/313 du 17/01/2013.

Dans le cadre de l'accompagnement du développement des zones franches, il a été décidé de créer de nouveaux codes régimes pour mieux identifier :

- les opérations de transit entre **zones franches autres que portuaires et aéroportuaires** ;
- les Admissions Temporaires pour Perfectionnement Actif (ATPA) de marchandises à partir de ces zones franches.

Ces opérations seront dorénavant déclarées sous les codes régimes ci-après :

- **221** : ATPA avec paiement à partir des zones franches autres que portuaires et aéroportuaires ;
- **231** : ATPA sans paiement à partir des zones franches autres que portuaires et aéroportuaires ;
- **856** : Transit entre zones franches autres que portuaires et aéroportuaires.

La liste de codification des régimes douaniers, ci-jointe, remplace celle annexée à la circulaire n° 5235/312 du 03/11/2010, étant signalé qu'elle intègre, également, les régimes objet de la circulaire n° 5361/313 du 17/01/2013 relative à l'Exportation Temporaire pour Perfectionnement Passif (ETPP) avec recours à l'échange standard.

L'annexe I du titre II de la RDII est modifiée en conséquence.

Toute difficulté d'application sera signalée à l'administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur de la Facilitation
et de l'Informatique

NABYL LAKHDAR

Tirage 1 n° 5

Année 2014

SGI/Diffusion/04-03-14/10h38

CODES REGIMES	LIBELLES REGIMES
I- REGIMES SIMPLES	
A-IMPORTATION SIMPLE	
010	-- MISE A LA CONSOMMATION DIRECTE
B- EXPORTATIONS SIMPLES	
060 061 680 069	-- EXPORTATION EN SIMPLE SORTIE -- EXPORTATION DANS LE CADRE DU SGP -- EXPORTATION DEFINITIVE EN REGULARISATION D'EXPORTATION TEMPORAIRE POUR PERFECTIONNEMENT PASSIF (ETPP) OU D'EXPORTATION TEMPORAIRE (ET) -- EXPORTATION DANS LE CADRE DU DRAWBACK
II- REGIMES ECONOMIQUES EN DOUANE (RED)	
A- IMPORTATIONS SOUS RED	
020 021 022 023 241 242 243 300 301 302 303 310 311 312 321 322 323 331 332 035 036 037 381 385	-- IMPORTATION EN COMPENSATION D'EXPORTATION PREALABLE AVEC PAIEMENT -- IMPORTATION EN COMPENSATION D'EXPORTATION PREALABLE SANS PAIEMENT -- ADMISSION TEMPORAIRE POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF (ATPA) AVEC PAIEMENT -- ATPA SANS PAIEMENT -- TRANSFORMATION SOUS DOUANE IMPORTATION FRACTIONNEE -- TRANSFORMATION SOUS DOUANE PAPIER D'EDITION -- TRANSFORMATION SOUS DOUANE AUTRES -- ADMISSION TEMPORAIRE (AT) MATERIEL DE RECHERCHE HYDROCARBURE -- AT DE MATERIEL SOUMIS A REDEVANCES TRIMESTRIELLES -- AT DE MATERIEL NON SOUMIS A REDEVANCES TRIMESTRIELLES -- AT DE MARCHANDISES REEXPORTÉES POUR OPERATION DE COMMERCE TRIANGULAIRE -- AT DE FILMS ET ENREGISTREMENTS LOUES OU PRETES -- AT D'EMBALLAGES ET CONTENANTS IMPORTES VIDES -- AT D'EMBALLAGES ET CONTENANTS IMPORTES PLEINS -- AT DE MARCHANDISES (DELAÏ 6 MOIS) -- AT DE MARCHANDISES (DELAÏ 2 ANS) -- IMPORTATION ANTICIPEE DANS LE CADRE DE L'ECHANGE STANDARD -- AT DES VEHICULES -- AUTRES AT -- ENTREPOT PUBLIC -- ENTREPOT PRIVE BANAL -- ENTREPOT PRIVE PARTICULIER (EPP) -- ENTREPOT INDUSTRIEL FRANC (EIF) IMPORTATION DIRECTE DE MATIERES PREMIERES -- EIF IMPORTATION DIRECTE DE MATERIEL

B- CESSIONS ET TRANSFERTS SOUS RED	
382	-- EIF EN SUIITE D'EIF
383	-- EIF EN SUIITE D'ATPA
384	-- EIF EN SUIITE D'AT
386	-- EIF EN SUIITE D'EPP
080	-- MUTATION ET ENTREE EN ENTREPOT
081	-- ENTREPOT EN SUIITE DE REGIMES ECONOMIQUES
082	-- ATPA EN SUIITE DE REGIMES ECONOMIQUES
820	-- TRANSFORMATION SOUS DOUANE EN SUIITE D'ATPA
821	-- TRANSFORMATION SOUS DOUANE EN SUIITE D'AT
822	-- TRANSFORMATION SOUS DOUANE EN SUIITE D'EPP
083	-- AT EN SUIITE DE REGIMES ECONOMIQUES
084	-- CESSION/EXPORT PREALABLE
849	-- CESSION EXPORTATION PREALABLE DES VEHICULES AUTOMOBILES
C- MISES A LA CONSOMMATION (MAC) EN SUIITE DE RED	
040	-- MAC EN SUIITE D'ATPA
430	-- MAC EN SUIITE DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE
044	-- MAC EN SUIITE D'AT
046	-- MAC EN SUIITE D'ENTREPOT PUBLIC
047	-- MAC EN SUIITE D'ENTREPOT PRIVE PARTICULIER
048	-- MAC EN SUIITE D'ENTREPOT INDUSTIEL FRANC
D- EXPORTATIONS EN SUIITE DE RED	
070	-- EXPORTATION EN SUIITE D'ATPA AVEC PAIEMENT
700	-- EXPORTATION EN SUIITE DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE
072	-- EXPORTATION EN SUIITE D'ATPA SANS PAIEMENT
074	-- EXPORTATION EN SUIITE D'AT
075	-- EXPORTATION EN SUIITE D'EPP
751	-- EXPORTATION EN SUIITE D'EIF
077	-- ETPP DE MARCHANDISES MAROCAINES OU NATIONALISEES
770	-- ETPP AVEC ECHANGE STANDARD
771	-- ETPP EN SUIITE D'ATPA
772	-- EXPORTATION EN SUIITE D'IMPORTATION ANTICIPEE DANS LE CADRE DE L'ECHANGE STANDARD
078	-- EXPORTATION TEMPORAIRE
079	-- EXPORTATION PREALABLE
III- REGIMES DE TRANSIT	
085	-- TRANSIT A L'IMPORT
086	-- TRANSIT A L'EXPORT

IV- REGIMES DE REIMPORTATION

051	-- REIMPORTATION EN SUITE D'ETPP
510	-- REIMPORTATION EN SUITE D'ETPP AVEC ECHANGE STANDARD
511	-- REIMPORTATION DANS CADRE ETPP EN SUITE D'ATPA
052	-- REIMPORTATION EN SUITE D'ET
053	-- REIMPORTATION EN SUITE DE DRAWBACK
054	-- REIMPORTATION EN SUITE D'AUTRES EXPORTATIONS
055	-- ATPA DE MARCHANDISES REIMPORTEES POUR RETOUCHES
056	-- AT DE MARCHANDISES REIMPORTEES

V- REGIMES DES MARCHANDISES PRODUITES LOCALEMENT ET SOUMISES A TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION (TIC)

087	-- TRANSIT DE MARCHANDISES LOCALES
090	-- ENTREPOT DE PRODUITS PETROLIERS
092	-- ENTREPOT D'AUTRES PRODUITS
093	-- ATPA DE MARCHANDISES SOUMISES A TIC
094	-- MAC EN SUITE D'ENTREPOT PRODUITS PETROLIERS
095	-- MAC EN SUITE DE SORTIE RAFFINERIE
097	-- MAC EN SUITE D'ENTREPOT AUTRES MARCHANDISES
098	-- ESSAI ET MARQUAGE DES OBJETS EN PLATINE, OR OU ARGENT
099	-- MAC D'AUTRES MARCHANDISES SOUMISES A TIC

VI – REGIMES DES ZONES FRANCHES

050	-- MAC DE MARCHANDISES EN PROVENANCE DES ZONES FRANCHES
221	-- ATPA AVEC PAIEMENT A PARTIR DES ZONES FRANCHES AUTRES QUE PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES
231	-- ATPA SANS PAIEMENT A PARTIR DES ZONES FRANCHES AUTRES QUE PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES
681	-- EXPORTATION DEFINITIVE EN REGULARISATION D'ETPP OU D'ET VERS LES ZONES FRANCHES
761	-- EXPORTATION SIMPLE VERS LES ZONES FRANCHES
762	-- EXPORTATION EN SUITE D'ATPA VERS LES ZONES FRANCHES
763	-- EXPORTATION EN SUITE D'AT VERS LES ZONES FRANCHES
764	-- EXPORTATION EN SUITE D'ENTREPOT VERS LES ZONES FRANCHES
765	-- EXPORTATION TEMPORAIRE (ET) VERS LES ZONES FRANCHES
766	-- EXPORTATION POUR PERFECTIONNEMENT PASSIF (ETPP) VERS LES ZONES FRANCHES
767	-- EXPORTATION EN SUITE DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE VERS LES ZONES FRANCHES
768	-- EXPORTATION EN SUITE DE L'EIF VERS LES ZONES FRANCHES
855	-- TRANSIT A L'IMPORT DE L'ETRANGER A DESTINATION DES ZONES FRANCHES
856	-- TRANSIT ENTRE ZONES FRANCHES AUTRES QUE PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES
866	-- TRANSIT A L'EXPORT VERS L'ETRANGER A PARTIR DES ZONES FRANCHES

VII -DIVERS

002	-- TRANSBORDEMENT SUR L'ETRANGER
003	-- TRANSPORT MARITIME INTERIEUR
004	-- DECLARATION OCCASIONNELLE IMPORT
005	-- DECLARATION OCCASIONNELLE EXPORT
006	-- DECLARATION PROVISOIRE IMPORT SIMPLE
007	-- DECLARATION PROVISOIRE IMPORT SOUS REGIMES ECONOMIQUES
008	-- DECLARATION D'ADMISSION TEMPORAIRE DE CONTENEURS
009	-- DECLARATION D'ADMISSION TEMPORAIRE DE VEHICULES A USAGE COMMERCIAL
800	-- EXPORTATION TEMPORAIRE DE CONTENEURS (D 21)
900	-- EXPORTATION TEMPORAIRE DE VEHICULES A USAGE COMMERCIAL (D 20)